



# FFAMCE

Fédération Française des Associations  
de Médecins Conseils Experts



Le cabinet du médecin conseil expert est certifié selon l'ISO 9001. L'application de ses bonnes pratiques est vérifiée de façon régulière auprès des 800 cabinets médicaux engagés : auto-évaluation, amélioration continue des pratiques et procédures, audit Bureau Veritas Certification.

## **LES ENGAGEMENTS DU MEDECIN CONSEIL lors de l'expertise médicale**

### **1 - Vous réserver le meilleur accueil.**

La priorité est portée sur l'écoute et la disponibilité et nous veillons à la sensibilisation de notre personnel. Nous apportons un soin particulier à la tenue et à la disposition de nos locaux pour un passage accueillant et confortable.

### **2 - Vous informer avant l'examen.**

Nous veillons à ce que vous ayez les informations techniques nécessaires préalablement à l'expertise dans la lettre de rendez-vous que nous vous adressons.

### **3 - Avoir une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite.**

Nous accordons une attention toute particulière aux personnes à mobilité réduite.

Lors de la prise de contact téléphonique ou épistolaire merci de nous informer de votre situation particulière.

### **4 - Donner une explication personnalisée du cadre de nos interventions.**

Lors de la réunion d'expertise du médecin conseil expert vous donnera des explications claires et simples sur sa mission d'expertise et sur son indépendance dans le respect du Code de déontologie.

### **5 - Respecter la confidentialité de nos échanges.**

Nous nous engageons à taire dans nos rapports toutes les informations personnelles n'ayant pas trait à l'objet de la mission.

### **6 - Vous restituer tous les documents que vous nous avez confiés.**

Nous nous engageons à ne garder aucun original et à vous restituer toutes les pièces que vous nous avez communiquées.

### **7- Rester à votre écoute pour améliorer éventuellement la qualité de notre intervention.**

Le cabinet est certifié selon l'ISO 9001 pour son organisation. Vos remarques sont utilisées au sein du cabinet mais aussi au sein de notre Fédération pour améliorer la qualité de notre prestation.



# FFAMCE

Fédération Française des Associations  
de Médecins Conseils Experts



La F.F.A.M.C.E., créée il y a 50 ans, regroupe 13 associations régionales et 800 médecins membres, tous spécialisés en évaluation médicale du dommage.

Ces médecins effectuent des missions d'expertises à la demande de magistrats, de gestionnaires de sociétés d'assurances, d'avocats, de personnes atteintes de pathologies ou de séquelles de lésions traumatiques.

Leurs missions sont établies :

- soit en régime de Droit Commun,
- soit dans le cadre d'un contrat d'assurance individuelle de personne,
- soit en recours,
- soit dans le cadre d'une recherche de responsabilité médicale.

Ils sont soumis au Code de déontologie médicale.

Ils ne font que donner des avis techniques médico-légaux qui servent de base aux juristes chargés de l'indemnisation.

Cette parfaite séparation des rôles est le garant de leur indépendance.

La F.F.A.M.C.E. les représente à l'échelon national.

La F.F.A.M.C.E. est chargée :

- d'assurer le respect de l'éthique par tous ses membres,
- de coordonner l'action de ces associations régionales,
- d'œuvrer pour le maintien et la promotion des intérêts moraux, sociaux, économiques, de tous les membres,
- de participer aux progrès de l'évaluation du dommage corporel.

Cachet du cabinet de votre médecin

